

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-7**

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 18 décembre 2023, a adopté le Règlement numéro 469-7 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

**QUE** l'objet de ce Règlement est de fixer les divers tarifs que les citoyens doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la municipalité, notamment en matière de travaux publics, d'urbanisme, de loisirs et de culture.

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au mardi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 20 DÉCEMBRE 2023**

Christine Ménard, urb., directrice générale  
Assistante-greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 20 décembre 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Christine Ménard, urb., directrice générale  
Assistante-greffière